

Rétroplanning SPSTI : présentation des principaux cas de figure

Entrée en vigueur
nouveaux statuts

1^{er} avril 2022

□ Echange avec les OP et OS pour anticiper les désignations à venir et rechercher le consensus sur la répartition des sièges

□ Sollicitation officielle en recommandé AR par les SPSTI des organisations professionnelles au niveau local pour la désignation de leurs représentants au sein des CA des SPSTI en cohérence avec le nb de postes a priori ouverts, avec délai de réponse

□ Identification des situations de blocage et possibilité de remonter à Présanse

□ Sollicitation des organisations professionnelles au niveau national par Présanse Nationale pour favoriser les désignations non réalisées par les organisations professionnelles locales

Premier trimestre 2022

Chaque SSTI prépare ses nouveaux statuts – Possibilité de s'appuyer sur les propositions de Présanse

Délai de convocation du CA issu des statuts du SSTI et, à défaut, délai raisonnable de 15j

Délai de convocation de l'AGE issu des statuts du SSTI et à défaut, délai raisonnable de 15j

Délai de convocation de l'AGE issu des statuts du SSTI et à défaut, délai raisonnable de 8j

Délai convocation du CA issu des nouveaux statuts du SPSTI ou délai exceptionnel acté en AGE pour mise en place de la nouvelle gouvernance

Formalités en préfecture

Convocation CA SSTI pour déterminer les projets de Statuts à soumettre en AGE, dont le nombre de postes d'administrateurs ouverts

1/ CA SSSI

- Proposition de modifications des statuts
- Convocation AGE et fixation de leur ordre du jour

2/ AGE du SSSI si quorum atteint :

Adoption de la modification des statuts (à effet au 31/03/2022) + Mesures transitoires avec nomination d'un mandataire spécial en cas de besoin

2bis/ AGE si absence de quorum à la première convocation :

Adoption de la modification des statuts (à effet au 31/03/2022) + Mesures transitoires avec nomination d'un mandataire spécial en cas de besoin

Convocation du nouveau CA du SPSTI pour mise en place et élection du bureau

3/ CA SPSTI (nouvelle composition)

- Election Bureau entant en fonction le 1^{er} avril 2022 (Président, VP, trésorier, etc.)
- Gestion des éventuelles carences de désignations

3bis : Si sur-désignations au regard du nombre de postes d'administrateurs ouverts

Convocation AGO

3bis/ AGO pour départager les personnes désignées conformément aux nouveaux statuts

3ter : Si absence totale de désignation dans au moins un collège : Mandataire spécial

Puis CA SPSTI (nouvelle composition) pour mise en place et élection des membres du bureau

En l'absence de la mise en place conforme du CA et du bureau au 1^{er} avril : ouverture d'une période transitoire avec un mandataire spécial désigné nominativement par l'AGE en amont pour assurer la continuité de la vie de l'association et pour finaliser l'installation de la nouvelle gouvernance